

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Le quinze février deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.
Compte-tenu du contexte sanitaire lié à la Covid19, la séance a été tenue en huit clos.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, COSTANTIN David, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.
Mmes BOUREL Fanny, COZIC Bernadette, DUMONTET Mireille, LAVILLE-REVET Gérardine, LEBER Sophie, LEROUX Christelle, MESNIL Virginie et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Mme BACHELEY Françoise donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.
Mme FAUCHIER Elise donne pouvoir à Mme BOUREL Fanny.
M. DENEUFVE David donne pouvoir à M. FLEURY Philippe.
M. GERON Michel donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard.

Absents et excusés : Mmes BACHELEY François, CHEDRU Dominique, FAUCHIER Elise, MM. DENEUFVE David et GERON Michel.

Secrétaire de séance : Mme LAVILLE-REVET Géraldine.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents et représentés.

- ↳ Demande de subvention pour l'implantation d'un poteau incendie rue « Bel Air »
Etat : Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2021
- ↳ Admission en non-valeur de titres de recettes
- ↳ Clôture de la régie d'avance

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : Synthèse des RPSQ Eau, assainissement collectif et assainissement non collectif

Approbation

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Monsieur le Maire mentionne à ses collègues que ces différents rapports ont été validés en Conseil Communautaire le 20 janvier 2021.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics est approuvé pour :

- ✓ l'alimentation en eau potable,
- ✓ l'assainissement collectif,
- ✓ l'assainissement non collectif.

Question n° 2 : Demande de subvention pour la rénovation de la toiture du cabinet médical

Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement Local « classique » 2021

Etat : Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2021

Monsieur le Maire expose que différentes fuites ont été colmatées régulièrement sur le toit du cabinet médical. En perspective de l'élaboration du Budget Primitif 2021, il souhaiterait déposer plusieurs dossiers de demandes de subvention à l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021 et au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021.

Les demandes de subventions sont relatives au dossier suivant :

- Rénovation de la toiture du cabinet médical avec dépose d'ardoises planes amiantées pour un montant H.T de 84 345.56 euros ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ces dossiers.

Question n°3 : Location du logement (n°9a) rue « Hameau Martin »

Monsieur le Maire informe ses collègues de la vacance du logement situé 9a rue du « Hameau Martin ». L' élu propose de relouer le logement pour un loyer mensuel de 540 € (avec dépôt de garantie du même montant), précise que ce bail d'habitation prendra effet au 01^{er} mars 2021 et charge l'Office notarial de l'Estuaire : « Maîtres de GRIMAUDET de ROCHEBOUET, JARDIN, PHILIPPOTEAUX, AMICE, DUPIF, LUTUN - LE MAGNENT, DENOITS » de la gestion de ce bien.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes à cette location immobilière.

Question n°4 : Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il précise que le projet de délibération a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 22/01/2021. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au régime indemnitaire des agents.

Question n°5 : Mise en place d'astreintes

Monsieur le Maire propose de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation, de décision et de sécurité afin d'être en mesure d'intervenir en cas :

- D'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc..)
- De dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements, infrastructures ou sur l'ensemble du territoire communal (suite à un accident, dégât des eaux, incendie, manifestation locale, etc...).

Il précise que le projet de délibération a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 22/01/2021 et qu'il respecte le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au régime indemnitaire des agents.

Question n °6 : Demande de subvention pour l'implantation d'un poteau incendie rue « Bel Air »

Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR 2021)

Monsieur le Maire expose qu'un poteau incendie est à installer rue « Bel Air ». En perspective de l'élaboration du Budget Primitif 2021, il souhaiterait déposer ce dossier de demande de subvention à l'Etat, au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021.

La demande de subvention est relative au dossier suivant :

- Installation d'un poteau incendie pour un montant de 5 564.20 H.T de euros ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ces dossiers.

Question n °7 : Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur propositions du Receveur Municipal, l' élu soumet de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur les titres de recettes suivants :

- Exercice 2011 – titre 448 d'un montant de 22.25 €
- Exercice 2012 – titre 757 d'un montant de 6.90 €
- Exercice 2012 – titre 809 d'un montant de 4.60 €
- Exercice 2013 – titre 568 d'un montant de 16.10 €
- Exercice 2013 – titre 570 d'un montant de 9.20 €
- Exercice 2015 – titre 324 d'un montant de 24.00 €
- Exercice 2015 – titre 341 d'un montant de 28.00 €

Soit un total de 111.05 euros.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Question n °8 : Clôture de la régie d'avance

Sur propositions du Receveur Municipal, l' élu soumet de clôturer la régie d'avance qui est au nom de l'ancienne Directrice Générale des Services, partie à la retraite depuis mars 2020.

Monsieur le Maire est autorisé à clôturer la régie d'avance.

Divers :

Est abordé le sujet des dérogations scolaires et de la carte scolaire.

Monsieur le Maire informe que plusieurs dérogations scolaires sont accordées pour la commune de Grainville-Ymauville puisque cette collectivité a accepté de régler des frais annuels de scolarité à la commune de Goderville. Aussi, à la rentrée scolaire prochaine, plusieurs enfants résidant à Grainville-Ymauville seront scolarisés dans les écoles publiques de Goderville.

Monsieur le Maire informe également que des réunions se déroulent entre Maires de l'EPCI « Campagne de Caux », avec les services de l'Etat (Sous-Préfecture du Havre) et l'Inspection d'Académie de Fécamp au sujet de la future carte scolaire.

Madame Géraldine LAVILLE-REVET prend la parole et évoque les effectifs de la prochaine rentrée scolaire (2021-2022) en interpellant sur leur hausse. Elle est par ailleurs étonnée que l'équipe pédagogique ne soit pas associée aux discussions relatives à la carte scolaire.

Monsieur le Maire lui répond que dans un premier temps, seuls les Maires le sont et que dans un second temps, les équipes pédagogiques le seront par l'intermédiaire de l'Inspection d'Académie. Il précise qu'aucune décision n'a été prise et que pour l'heure, il ne s'agit que de discussions entre élus. Une visite des écoles s'est déroulée en février dernier avec certains Maires de l'EPCI. Des travaux sont à prévoir au sein des bâtiments communaux (préau, sanitaires de l'école élémentaire, garderie et restaurant scolaire).

2021-51

Mme Géraldine LAVILLE-REVET précise qu'une seule salle de classe est disponible à l'école élémentaire. Monsieur le Maire en prend bonne note.

Séance levée à 19 heures 30.

Extraits de délibérations adressés à la **SOUS - PREFECTURE**

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 33
✓ Synthèse des RPQS Eau, Assainissement collectif et assainissement non collectif	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 34
✓ Demandes de subvention : DSIL 2021 et DETR 2021- toiture du cabinet médical	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 35
✓ Location appartement : 9A Rue du Hameau Martin	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 36 à 40
✓ RIFSEEP	
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 41 à 42
✓ Mise en place et indemnisation des astreintes	
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 43
✓ Demande de subvention : DETR 2021- poteau incendie «Bel Air »	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 44
✓ Admission en non-valeur de titres de recettes	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 45
✓ Clôture de la régie d'avance	